

Violence conjugale post-séparation et conflits sévères de séparation: où tracer la ligne ?



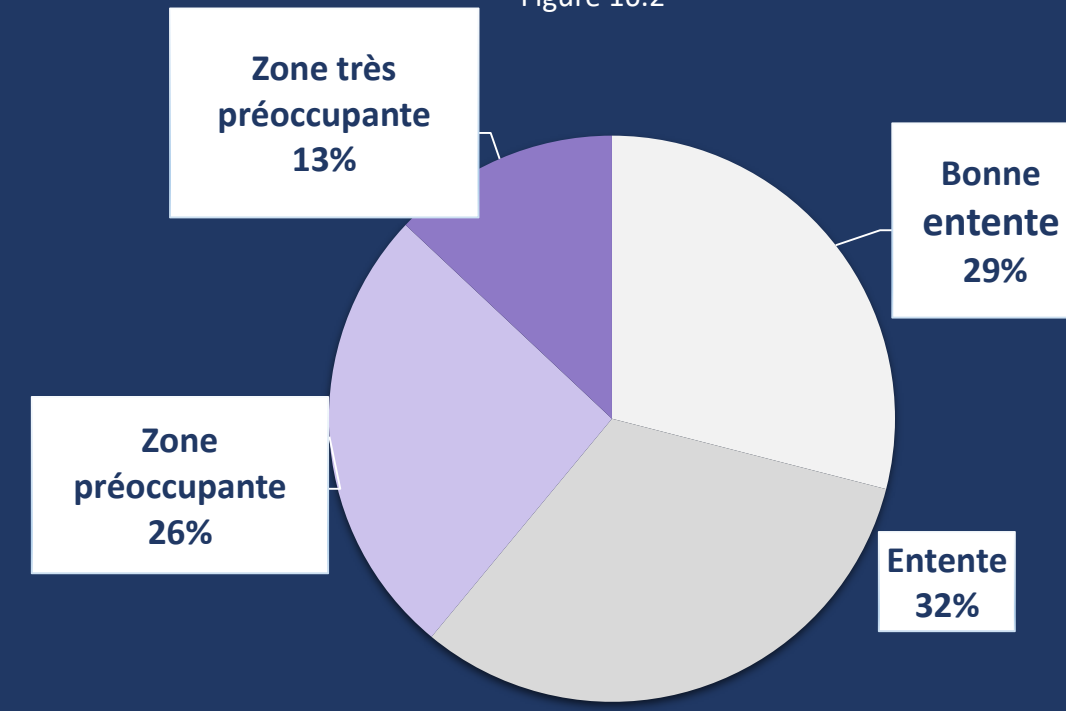
Constats

Appuyée par des témoignages d'expert, d'organismes communautaires et de familles touchées, la CSDPEJ constate que la violence conjugale, pré ou post-rupture, n'est pas toujours dépistée et est souvent traitée sous l'angle des conflits conjugaux par les professionnels. Considérant le rapport de domination intrinsèque aux situations de violence conjugale, cette confusion pose un risque pour la sécurité des femmes et des enfants victimes et entraîne le choix d'interventions inadéquates.

Ainsi, différencier la violence conjugale et le conflit sévère de séparation est d'une importance capitale !

Degré d'entente ou de conflit suite à une séparation, au Québec ¹

Figure 16.2



28%

Parmi les cas de maltraitance fondés, 28% ont été exposés à la violence conjugale ⁵

DÉFINITION

VIOLENCE CONJUGALE

Corresponds à une **prise de contrôle** (et non une perte de contrôle) par des stratégies répétitives, mises en place majoritairement par l'homme, pour dominer, contrôler et affirmer son pouvoir sur sa partenaire. La violence conjugale est une **réalité genrée**.

Contrôle coercitif

Par des actes de contrôle et de domination fréquents, cumulatifs et de faible intensité tels que les **microrégulations du quotidien**, l'agresseur impose sa volonté, ses façons de faire ou ses idées, privant la victime de ses droits et de sa liberté de penser et d'agir. ²

La violence conjugale affecte la qualité de la coparentalité suite à la rupture et le recours aux tribunaux est une forme de violence post-séparation fréquemment utilisée pour maintenir le contrôle sur un ex-partenaire, ce qui peut contribuer à la confusion des professionnels entre les conflits de séparation et la violence conjugale. ¹

Analogie de la cage (Stark) ⁸ :

Ces comportements qui semblent banals à première vue et détachés les uns des autres, en réalité, érigent les **barreaux** qui solidifient et maintiennent le contrôle coercitif par leur **EFFET CUMULATIF**. Pouvant être perçus comme inoffensifs de l'extérieur lorsqu'ils sont décontextualisés de leur schéma d'oppression global, soit la cage.

Défense violente

Se sentant piégées, les femmes déploient diverses **stratégies de défense** pouvant être **violente ou non**, pour échapper au contrôle de leur agresseur. Cette **violence réactionnelle** ne doit **PAS** être considérée comme de la violence mutuelle. ³

Violence Psychologique
Verbale – Physique – Sexuelle – Économique - Isolement social

CONFLIT SÉVÈRE DE SÉPARATION

À ce jour, il n'y a **pas de consensus clair** sur la **définition des conflits sévères de séparation**. Ces conflits sont toutefois caractérisés par une **intensité élevée de détresse et d'émotions négatives** exprimées par chacun des parents envers l'autre. Ces conflits sont **persistants dans le temps** et **apparaissent particulièrement envahissants** pour les acteurs des services sociaux et judiciaires intervenant auprès de ces familles.

Un modèle à trois dimensions ¹ :

Enjeux de sécurité

Présence de mauvais traitements psychologique / Accusation mutuelle de maltraitance ou de négligence

Attention! La présence de violence conjugale exclut le conflit.

Litiges sur le plan judiciaire

Recours répétés aux tribunaux pour trancher les différends / Litige complexifiés par plusieurs expertises psychologiques, représentation de l'enfant par un avocat, etc.

Processus coparentaux dysfonctionnels

Difficultés à communiquer et à collaborer dans la coparentalité / Impossibilité d'arriver à un accord sur les tâches et responsabilités de chacun envers l'enfant / Dénigrement et exposition de l'enfant au conflit, triangulation, conflit de loyauté

Violence situationnelle

Actes de violence ponctuels sans dynamique de domination



- **Conflit de loyauté**: Sentiment nuisible où l'enfant sent qu'il doit choisir entre l'un ou l'autre de ses parents.
- **Triangulation**: Où l'enfant est instrumentalisé dans un rôle de messenger ou d'espion, interdiction de parler d'un parent devant l'autre ou dénigrement d'un parent devant l'enfant.

★ La rupture de lien est à surveiller lorsqu'il n'y a pas de risque réel pour la sécurité de l'enfant (ex. violence)

RISQUES

- Escalade des stratégies violentes et de la manipulation
- Harcèlement et surveillance accrus
- Violence judiciaire et économique (garde, pension alimentaire)
- Contrôle via le rôle parental (Demande de compte rendu, photo, contrôle de l'horaire de garde, etc.)

★ Une séparation imminente ou récente =
↑ **drastique du risque de féminicide et d'infanticide**

ÉVALUATION

1- Dépister la présence de violence conjugale, notamment le contrôle coercitif, est une étape incontournable. ²

Important :

- S'attarder aux **intentions sous-jacentes** aux comportements qui peuvent souvent passer inaperçus, par ex. un simple regard, une visite surprise.
- Documenter les **schémas de comportement** des hommes sur la base de la **chronicité** des actes visant à instaurer un **climat de contrôle ou de peur**.
- La **perception des femmes, des enfants et de l'entourage** doit être entendue et considérée dans la prise de décisions.
- L'objectif de l'évaluation est de **déterminer qui exerce un pouvoir sur l'autre**.

Attention: Des enjeux de sécurité sérieux sont présents lors de l'évaluation et de l'intervention. Questionner la mère devant son conjoint/ex-conjoint, la blâmer pour l'exposition à la violence des enfants ou exiger une séparation pour maintenir la garde des enfants sont des pratiques mettant autant la mère que les enfants à risque d'une exacerbation de la violence subie.

Outil de dépistage du contrôle coercitif - Refuge pour les femmes de l'Ouest de l'île



Pour en savoir plus sur le contrôle coercitif



2- Effectuer une **évaluation approfondie de la dynamique familiale** avant, pendant et après la séparation pour connaître le **contexte** du conflit. Porter attention aux ...

- **Difficultés de santé mentale**: trauma, trouble de personnalité ou usage de substance...
- Difficultés touchant les **capacités parentales** pouvant alimenter le conflit ou générer des enjeux de sécurité légitime.
- Besoins des parents dans leur **processus de deuil**, qui peut se compléter à un rythme différent chez l'un et l'autre des parents et qui génère une détresse.

Documenter l'intensité du conflit, ainsi que ses particularités ⁶ :

- 1) **L'impact du conflit sur l'enfant**
- 2) **Le vécu individuel des parents**
- 3) **Les interactions entre les parents**
- 4) **L'impact de l'entourage sur les dynamiques familiales**
- 5) **La durée du conflit.**

Soutenir la participation de l'enfant durant l'évaluation et rester centré sur ses besoins

Il n'y a pas à ce jour d'outil validé en français pour évaluer le conflit sévère de séparation.

INTERVENTION

La responsabilité appartient uniquement à l'homme violent

Approche de responsabilisation ³

- L'homme violent doit agir pour changer la situation.
- Viser spécifiquement les comportements violents / contrôlants dans les interventions (et non la gestion de la colère)

Protéger et soutenir les enfants et leur mère

- Éviter de blâmer les mères ou de leur faire porter la responsabilité de changer la situation (rupture, protéger les enfants de l'exposition, dénoncer)
- Mettre en place du soutien visant directement l'enfant (atelier groupe, soutien psychologique)
- **Mettre en place des mesures de sécurité pour prévenir la violence post-séparation envers la mère et les enfants (éviter transmission d'informations sensibles, horaire de rencontre adapté, etc.)**

La médiation et la promotion de la coparentalité sont à proscrire en présence de violence conjugale

La responsabilité est généralement partagée

Interventions efficaces selon les intervenants ⁷

- Demeurer neutre – Ne pas entrer dans le contenu des conflits
- Rester centrés sur les besoins de l'enfant
- Responsabiliser et redonner le pouvoir aux parents
- Clarifier le rôle / mandat de l'intervenant
- Co-intervention en dyade
- Supervision clinique spécialisée sur la problématique

Approche de médiation axé sur la coparentalité

- Viser une coparentalité parallèle ou coopérative
- Travailler la communication
- Envisager le programme socio-judiciaire *Une coparentalité à construire* et les ateliers de groupe sur la coparentalité

Mettre en place des interventions visant l'enfant directement (Soutien en groupe, individuel, art thérapie ou autre)

Guide approche responsabilisation- Organisme à Cœur d'Homme



PEVC – Protection des enfants en contexte de VC



Une coparentalité à construire



Ateliers de groupe enfants et parents



Outils d'intervention – Organisme Petit-Pont



RÉFÉRENCES

[1]St-Jacques,M.C., Robitaille, C., Godbout, E., Baude, A., Lévesque, S. (dir.). (2023). *La séparation parentale et la recomposition familiale dans la société québécoise : les premiers moments*. Presses de l'Université Laval. [2] Côté, I., & Lapierre, S. (2021). Pour une intégration du contrôle coercitif dans les pratiques d'intervention en matière de violence conjugale au Québec. *Revue Intervention*, 153, 115-25. [3] Ministère de la santé et des services sociaux. (2023, Octobre). *Guide de pratique clinique - Repérage et analyse des situations d'enfants exposés à la violence conjugale*. [4] Bernier, D., Gagnon, C. et FMHF (2019). Violence conjugale devant les tribunaux de la famille : enjeux et pistes de solution, Rapport de recherche. [5] Lavergne, C., Hélie, S., & Malo, C. (2015). Exposition à la violence conjugale: profil des enfants signalés et réponse aux besoins d'aide des familles. *Revue de psychoéducation*, 44(2), 245-267. [6] Turbide, C. (2017). Le conflit sévère de séparation: et si on tenait compte du contexte. *Débats et enjeux*, 8. [7] Godbout, E., Saini, M., & Turbide, C. (2018). Les conflits sévères de séparation: le point de vue et les besoins des intervenants en protection de la jeunesse. *Revue québécoise de psychologie*, 39(3), 99-124. [8] Stark, E. (2007). *Coercive Control : How Men Entrap Women in Personal Life*, Oxford, New York : Oxford University Press.